



Accident de la route mortel

Par **LEBARBEY**, le **31/03/2010** à **11:27**

Bonjour, mon conjoint a eu un accident de travail très grave (1 mort) en 2007. Le jugement est passé en 2008 et je n'ai pas été averti car j'avais changé d'adresse. Un courrier est arrivé lundi en recommandé avec une sanction lourde annulation de mon permis de conduire avec une interdiction de le repasser pendant 6 mois, sans permis il n'a plus de travail car il est chauffeur. Il n'avait ni alcool, ni drogue, les disques de son camion étaient bons, malheureusement il a fait une faute d'inattention. Il peut faire opposition à ce jugement dans les 10 jours, il a donc envoyé un courrier dans ce sens. Il n'a pas les moyens de prendre un avocat, il a un dossier de surendettement à la banque de France. Je ne sais pas comment faire et il ne va pas avoir droit à l'aide judiciaire car mes revenus vont être incorporés dans le barème. Il ne veut pas que je subisse quoi que ce soit. Avez-vous une solution? Est-ce qu'il peut aller sans avocat quand il va être convoqué? Merci de votre réponse car nous sommes très inquiets.

Par **Tisuisse**, le **04/04/2010** à **10:32**

Bonjour, Vous, en tant que concubine, n'avez aucun droit dans cette affaire et ne pouvez pas agir. Votre compagnon, lui, peut faire appel. L'avocat est plus que conseillé.

Par **LEBARBEY**, le **04/04/2010** à **11:58**

Merci pour votre réponse.